

Nom, Prénom

Adresse

Ville

Lieu et date

OFAS

Office fédéral des assurances sociales

Effingerstrasse 20

CH-3003 Berne

URGENT : Refus signature document Droit d'option par la CPAM et Refus de prise en charge du formulaire E106.

Madame, Monsieur,

Il m'a été signifié par vos services que j'étais éligible à la Lamal et mon affiliation à la Lamal a donc été faite le (à préciser) auprès d'(Assureur à préciser)

J'ai transmis le formulaire E106 à la CPAM à réception le JJ/MM/AAAA en joignant tous les documents supplémentaires demandés par la CPAM (à préciser) dont je dépends.

J'apprends ce jour le refus de la CPAM de contresigner mon Droit d'option et mon formulaire E106, invoquant des consignes ministérielles d'intégrer les frontaliers au système d'assurance maladie sur critère de résidence, fustigeant les accords bilatéraux concernant la priorité du pays d'emploi.

En effet, me référant au dernier paragraphe du point 1 de la note conjointe relative à l'exercice du droit d'option en matière d'assurance maladie dans le cadre de l'Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne, je cite: "Par conséquent, le droit d'option ne doit pas être interprété comme une affiliation automatique auprès d'une assurance maladie française, mais comme une possibilité de ne pas s'affilier auprès d'un assureur suisse, lorsque tous les réquisits légaux sont remplis. Tant qu'une personne n'est pas assurée auprès d'une institution française, elle reste obligatoirement assurée en Suisse.", il me semble que non seulement la France ne reconnaît pas les décisions des tribunaux suisses, mais qu'également, elle renie la note conjointe qu'elle a signé avec la Suisse.

J'attends donc de votre part une intervention rapide auprès des organismes de liaison afin que mes droits soient respectés, et que je puisse continuer des soins fréquents sur Suisse. Dans l'attente de votre retour, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Prénom, Nom et signature